



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Holts Grey Primer

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Holts Grey Primer
Numéro du produit	RF0185D
UFI	UFI: 8G96-C08Y-400R-MR3V
Indications sur l'enregistrement REACH	Ceci est un MÉLANGE : aucune information d'enregistrement n'est contenue dans ce document. Les bois sont classés dans la catégorie utilisateurs en aval.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien automobile. Apprêt.
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Holt Lloyd Services 52 Rue des 40 Mines, 60000 – Allonne, France Phone: +33 (0)3 64 99 00 32 info@holtsauto.com
Personne à contacter	Contact email address: info@holtsauto.com
Fabricant	A Holts Car Care Product Holt Lloyd International Ltd Barton Dock Road Stretford Manchester M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854 www.holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs
--------------------------	--

Holts Grey Primer

Numéro d'appel d'urgence national

+43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at (Austria)
 +32022649636; info@poisoncentre.be (Belgium)
 +359 2 9154 409; poison_centre@mail.orbitel.bg (Bulgaria)
 +38514686910; toksikologija@hzjz.hr (Croatia)
 +35722405611; cy-chemregistry@dlm.msi.gov.cy (Cyprus)
 +420267082257; biocidy@mzcr.cz (Czech Republic)
 +45 72 54 40 00; mst@mst.dk (Denmark)
 +372 794 3500; clp@terviseamet.ee, info@terviseamet.ee (Estonia)
 +358 5052 000; kirjaamo@tukes.fi (Finland)
 + 33 3 83 85 21 92; bnpc@chru-nancy.fr (France)
 +49-30-18412-0; bfr@bfr.bund.de (Germany)
 +302106479250; +302106479450; devxp.gcsf@aade.gr, environment.gcsf@aade.gr (Greece)
 +36 (1) 476 1135; clp.ca@nnk.gov.hu (Hungary)
 +354 543 22 22; eitur@landspitali.is (Iceland)
 +353 (1) 809 2166 / +353 (1) 809 2566; chemicalsinfo@beaumont.ie (Ireland)
 +390649906140; inscweb@iss.it (Italy)
 +371 67032600; lvgmc@lvgmc.lv (Latvia)
 +370 70662008; aaa@aaa.am.lt (Lithuania)
 +320 22649636; +352 24785551; info@poisoncentre.be; direction-sante@ms.etat.lu (Luxembourg)
 +356 2395 2000; info@mccaa.org.mt (Malta)
 +31 88 75 585 61; productnotificatie@umcutrecht.nl (The Netherlands)
 +4573580500; produktregisteret@miljodir.no / +47 21 07 70 00; folkehelseinstituttet@fhi.no (Norway)
 +48 42 2538 400; biuro@chemikalia.gov.pl (Poland)
 +351 800 250 250; ciav.tox@inem.pt (Portugal)
 +40213183606; infotox@insp.gov.ro (Romania)
 +7 495 621 6885; +7 495 628 1687; rtiac@mail.ru; rtiac2003@yahoo.com (Russia)
 +421 2 5465 2307; ntic@ntic.sk (Slovakia)
 + 386 1 522 1293; gp.ukc@kclj.si (Slovenia)
 +34 917689800; intcf.doc@justicia.es (Spain)
 +46104566750; giftinformation@gic.se (Sweden)
 +44 121 507 4123; allistervale@npis.org, sallybradberry@npis.org (UK)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229
Dangers pour la santé humaine Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Holts Grey Primer

Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P102 Tenir hors de portée des enfants. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
UFI	UFI: 8G96-C08Y-400R-MR3V
Contient	ACÉTONE, ACÉTATE DE N-BUTYLE, N-BUTANOL, PROPANE-2-OL
Mentions de mise en garde supplémentaires	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ACÉTONE			30-60%
Numéro CAS: 67-64-1	Numéro CE: 200-662-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49-XXXX	
Classification			
Flam. Liq. 2 - H225			
Eye Irrit. 2 - H319			
STOT SE 3 - H336			
BUTANE			10-30%
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32-XXXX	
Classification			
Gaz Infl. 1A - H220			
Press. Gas			

Holts Grey Primer

ACÉTATE DE N-BUTYLE 10-30%		
Numéro CAS: 123-86-4	Numéro CE: 204-658-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29-XXXX
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336		
PROPANE 10-30%		
Numéro CAS: 74-98-6	Numéro CE: 200-827-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21-XXXX
Classification Gaz Infl. 1A - H220		
ISOBUTANE 5-10%		
Numéro CAS: 75-28-5	Numéro CE: 200-857-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485395-27-XXXX
Classification Gaz Infl. 1A - H220 Press. Gas		
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE 5-10%		
Numéro CAS: 108-65-6	Numéro CE: 203-603-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475791-29-XXXX
Classification Flam. Liq. 3 - H226		
N-BUTANOL 1-5%		
Numéro CAS: 71-36-3	Numéro CE: 200-751-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484630-38-XXXX
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335, H336		

Holts Grey Primer

TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE)			1-5%
Numéro CAS: 7779-90-0	Numéro CE: 231-944-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485044-40-XXXX	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1		
Classification Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410			

PROPANE-2-OL			1-5%
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336			

N-Ethyl-2-pyrrolidone			<1%
Numéro CAS: 2687-91-4	Numéro CE: 220-250-6		
Classification Eye Dam. 1 - H318 Repr. 1A - H360D			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Non pertinent.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	En raison de la nature physique de cette substance, le risque d'ingestion est minime.
Contact cutané	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Holts Grey Primer

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Risque d'explosion à la chaleur. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Éliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter l'inhalation de vapeurs. Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACÉTONE

Holts Grey Primer

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 750 ppm 1800 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 150 ppm 710 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 940 mg/m³

N-BUTANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 150 mg/m³

PROPANE-2-OL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants

WEL = limites d'exposition sur le lieu de travail

ACÉTONE (CAS: 67-64-1)

DNEL

Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 62 mg/kg/jour
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 186 mg/kg/jour
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 62 mg/kg/jour
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2420 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1210 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 200 mg/m³

PNEC

eau douce; 10.6 mg/l
eau de mer; 1.06 mg/l
rejet intermittent; 21 mg/l
Sédiments (eau douce); 30.4 mg/kg
Sédiments (eau de mer); 3.04 mg/kg
Sol; 29.5 mg/kg
Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 300 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 600 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 300 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 600 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11 mg/kg bw/day
Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 11 mg/kg bw/day
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 35.7 mg/m³
Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 300 mg/m³
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 35.7 mg/m³
Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 300 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 6 mg/kg bw/day
Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 6 mg/kg bw/day
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg bw/day
Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 6 mg/kg bw/day

Holts Grey Primer

PNEC

eau douce; 0.18 mg/l
eau de mer; 0.018 mg/l
Station d'épuration des eaux usées; 35.6 mg/l
Sédiments (eau douce); 0.981 mg / kg poids sec de sédiments
Sédiments (eau de mer); 0.098 mg / kg poids sec de sédiments
Sol; 0.09 mg / kg de poids sec de sol

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE (CAS: 108-65-6)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 275 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 550 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 796 mg/kg bw/day
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 33 mg/m³
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 33 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 320 mg/kg bw/day
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 36 mg/kg bw/day

PNEC

eau douce; 0.635 mg/l
eau de mer; 0.064 mg/l
Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l
Sédiments (eau douce); 3.29 mg / kg poids sec de sédiments
Sédiments (eau de mer); 0.329 mg / kg poids sec de sédiments
Sol; 0.29 mg / kg de poids sec de sol

N-BUTANOL (CAS: 71-36-3)

DNEL

Travailleurs - irritation (voies respiratoires); Long terme Effets locaux: 310 mg/m³
Population en général - irritation (voies respiratoires); Long terme Effets systémiques: 55.357 mg/m³
Population en général - irritation (voies respiratoires); Long terme Effets locaux: 155 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3.125 mg/kg/jour
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.562 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; 0.082 mg/l
eau douce, rejet intermittent; 2.25 mg/l
eau de mer; 0.008 mg/l
Station d'épuration des eaux usées; 2476 mg/l
Sédiments (eau douce); 0.324 mg/kg
Sédiments (eau de mer); 0.032 mg/kg
Sol; 0.017 mg/kg

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg/jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg/jour
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; Long terme 140.9 mg/l
eau de mer; Long terme 140.9 mg/l
Sédiments (eau douce); Long terme 552 mg / kg poids sec de sédiments
Sédiments (eau de mer); Long terme 552 mg / kg poids sec de sédiments
Sol; Long terme 28 mg / kg de poids sec de sol

Holts Grey Primer

TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE) (CAS: 7779-90-0)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 83 mg/kg/jour
 Travailleurs - Risque pour les yeux
 aucun danger identifié
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 83 mg/kg/jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.83 mg/kg/jour
 Population générale - Danger pour les yeux
 aucun danger identifié

PNEC

eau douce; 20.6 µg/l
 eau de mer; 6.1 µg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 100 µg/l
 Sédiments (eau douce); 117.8 mg / kg poids sec de sédiments
 Sédiments (eau de mer); 56.5 mg / kg poids sec de sédiments
 Sol; 35.6 mg / kg de poids sec de sol

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). EN374

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Gris.
Odeur	Acétone.
Point d'éclair	<0°C Coupelle fermée.

Holts Grey Primer

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 4.8 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 9.5 %

Densité relative 0.860 - 0.900 @ 20°C

Solubilité(s) Légèrement soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 12 469,97

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Holts Grey Primer

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Inhalation

Un usage étendu du produit dans des zones ayant une ventilation insuffisante peut entraîner l'accumulation de vapeurs à des concentrations dangereuses. Peut provoquer une irritation des yeux et du système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Contact cutané

Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.

Contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Informations toxicologiques sur les composants

ACÉTONE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 800,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 800,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 7 400,0

Holts Grey Primer

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 76,0
(CL₅₀ vapeurs mg/l)

Espèces Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux
Information du dossier REACH.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Lésions du système nerveux central et/ou périphérique. Narcotic effects

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

BUTANE

Toxicité aiguë - orale

Holts Grey Primer

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)

5 000,0

Espèces

Rat

PROPANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)

5 000,0

Espèces

Rat

ETA orale (mg/kg)

5 000,0

ISOBUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)

5 000,0

Espèces

Rat

ETA orale (mg/kg)

5 000,0

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) LC0 8100 mg/m³, 4 heures, Vapeur Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Cancérogénicité

Holts Grey Primer

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

N-BUTANOL

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2292 mg/kg, Orale, Rat Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 3430 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) LC0 17760 mg/m³, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Aucun effet indésirable observé (négatif)

Essais de génotoxicité - in vivo Aucun effet indésirable observé (négatif)

Cancérogénicité

Holts Grey Primer

Cancérogénicité Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Fertilité - NOAEL 500 mg/kg/jour, Orale, Rat P Fertilité - NOAEC 6189 mg/m³, Inhalatoire, Rat P Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: 1454 mg/kg/jour, Orale, Rat Toxicité pour le développement: - NOAEC: 10800 mg/m³, Inhalatoire, Rat Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer une irritation respiratoire un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Lésions du système nerveux central et/ou périphérique.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE)

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) LC50 5.7 mg/l, Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun effet indésirable observé (non irritant)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun effet indésirable observé (non irritant)

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas de données de test particulières disponibles.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Aucun effet indésirable observé (négatif)

Essais de génotoxicité - in vivo Aucun effet indésirable observé (négatif)

Cancérogénicité

Holts Grey Primer

Cancérogénicité NOAEL > 22000 mg/l, Orale, Souris Aucun effet indésirable observé. Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité - NOAEL 20 mg/kg/jour, Orale, Rat Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: 50 mg/kg/jour, Orale, Rat Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

PROPANE-2-OL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 045,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 045,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 12 800,0

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 20,0

Espèces Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Holts Grey Primer

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Ne contient pas de substance mutagène avérée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Lésions au cerveau. Lésions du système nerveux central et/ou périphérique.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

ACÉTONE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 5540 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heures: 11000 mg/l, Poisson d'eau de mer
CL₅₀, 96 heures: 8300 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 8800 mg/l, Invertébrés d'eau douce

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: 7200 mg/l, Algues
NOEC, 96 heures: 430 mg/l, Algues

Toxicité aiguë - microorganismes EC10, NOEC, 30 minutes: 1000 mg/l, Boues activées

Toxicité aiguë - terrestre CL₅₀, 48 heures: 100-1000 µg/cm², Eisenia Fetida (ver de terre)

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 28 jours: 2212 mg/l, Daphnia magna

Holts Grey Primer

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 100-180 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule), Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel), Oryzias latipes (médaka)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 408-500 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 heures: > 1000 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie CL₅₀, 14 jours: 63.5 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
NOEC, 14 jours: 47.5 mg/l, Oryzias latipes (médaka)

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: > 100 mg/l, Daphnia magna

N-BUTANOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 1376 heures: 96 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 1328 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: 225 mg/l, Selenastrum capricornutum

Toxicité aiguë - microorganismes EC₁₀, 17 heures: 2476 mg/l, Pseudomonas putida

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 4.1 mg/l, Daphnia magna

TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE)

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 169 µg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heures: 780 (@ pH 6-6.5) µg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
CL₅₀, 96 heures: 330 (@ pH 7-7.5) µg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
CL₅₀, 96 heures: 500 (@ pH 8-8.5) µg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 0.413 (low pH, low hardness) mg/l, Ceriodaphnia dubia
CE₅₀, 48 heures: > 0.53 (low pH, high hardness) mg/l, Ceriodaphnia dubia
CE₅₀, 48 heures: 0.147 (neutral/high pH, low hardness) mg/l, Ceriodaphnia dubia
CE₅₀, 48 heures: 0.228 (neutral/high pH, high hardness) mg/l, Ceriodaphnia dubia

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 3 jours: 150 µg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC, 3 jours: 50 µg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
EC₁₀, 7 jours: 7.1-48 (marine) µg/l, red macroalga Ceramium tenuicore

Holts Grey Primer

Toxicité aiguë - microorganismes	Cl ₂₀ , 4 heures: 0.16 mg/l, Boues activées
	Cl ₅₀ , 4 heures: 0.35 mg/l, Boues activées
	NOEC, 4 heures: 0.1 mg/l, Boues activées
Toxicité aiguë - terrestre	EC10, 42 jours: 35.7 mg/kg, Enchytraeus albidus
	NOEC, 42 jours: 1634 mg/kg, Lumbricus terrestris

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique)	1
Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOEC, : 0.044 - 0.53 mg/l,
	REACH Dossier information
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, : 0.0056 - 0.9 mg/l,
	NOEC, : 0.037 - 0.4 (marine) mg/l,
	REACH Dossier information

PROPANE-2-OL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 24 heures: > 10000 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 7 jours: 180 mg/l, Selenastrum capricornutum

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations écologiques sur les composants

ACÉTONE

Persistance et dégradabilité	90 +/- 2.2%; 28 jours Rapidement dégradable
Stabilité (hydrolyse)	La substance est facilement biodégradable.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
-------------------------------------	-----------------------

N-BUTANOL

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
-------------------------------------	-----------------------

TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE)

Persistance et dégradabilité	Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.
-------------------------------------	--

PROPANE-2-OL

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
-------------------------------------	-----------------------

Holts Grey Primer

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations écologiques sur les composants

ACÉTONE

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Potentiel de bioaccumulation Aucun potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage log Pow: 0.56

N-BUTANOL

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage 1.0 @ 25 deg C

TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE)

Potentiel de bioaccumulation Non pertinent.

PROPANE-2-OL

Potentiel de bioaccumulation Aucun potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage log Pow: 0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Informations écologiques sur les composants

N-BUTANOL

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: 3.471 @ 20°C

PROPANE-2-OL

Mobilité Mobile.

Tension de surface 22.7 mN/m @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

ACÉTONE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Holts Grey Primer

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

N-BUTANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE)

Résultats des évaluations PBT et vPvB Non pertinent.

PROPANE-2-OL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit, tel qu'il est fourni, est consigné selon les dispositions des Quantités Limitées.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1

Holts Grey Primer

Classe/division ICAO 2.1

Classe ADN 2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) None

Groupe d'emballage (IMDG) None

Groupe d'emballage (ICAO) None

Groupe d'emballage (ADN) None

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV) Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII) Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

Holts Grey Primer

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 GHS: Système général harmonisé.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
 UVCB - substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Aerosol 1 - H222, H229: Méthode par le calcul. Eye Dam. 1 - H318: Méthode par le calcul.
 STOT SE 3 - H336: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.

Publié par

Regulatory Specialist

Date de révision

13/12/2021

Révision

4

Remplace la date

04/06/2019

Numéro de FDS

21475

Holts Grey Primer

Mentions de danger dans leur intégralité	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H360D Peut nuire au fœtus. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.